

# **Réunion de lancement de la campagne d'appels à projets REAAP 2024**

**Le 30 novembre 2023**

# Ordre du jour

- ★ Rappel du référentiel  
→ Objectifs, porteurs, public, format, financements.
- ★ Cofinancements
- ★ Modalités de dépôt sur la plateforme Elan
- ★ Présentations de 3 actions financées en 2023

# Le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

# Les objectifs

- ★ Aider les parents en prenant appui sur leurs savoirs faire et ressources.
- ★ Respecter les principes de neutralité politique, philosophique et confessionnelle. Accepter la diversité des formes d'exercice de la fonction parentale et éviter la stigmatisation.
- ★ Veiller à ce que les parents restent des acteurs privilégiés, tout au long du projet. Les professionnels interviennent en appui.
- ★ Inscrire le dispositif dans une démarche partenariale (diagnostic, réflexion, développement, évaluation).

# Prérequis

Respect de la charte nationale de soutien à la parentalité


**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité


**Direction générale  
de la cohésion sociale**

**CHARTÉ NATIONALE  
DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ**  
8 grands principes pour accompagner les parents

<p><b>1. &gt; Reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents :</b> les interventions s'appuient sur les ressources et capacités des parents. Elles se construisent avec eux. Elles nécessitent bienveillance et écoute, sans jugement, préjugé, injonction, ni obligation. Elles encouragent l'entraide entre pairs.</p> <p><b>2. &gt; S'adresser à toutes les familles</b> quels que soient la situation familiale, le milieu social, l'environnement, le lieu de résidence, la présence d'un handicap ou les références culturelles: les interventions de soutien à la parentalité doivent être accessibles à toutes les familles, sur tout le territoire, dans une perspective universaliste, tout en prenant en compte la singularité de chaque parent.</p> <p><b>3. &gt; Accompagner les parents en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale,</b> pour le bien-être de l'enfant et des parents eux-mêmes, et quel que soit l'âge de l'enfant.</p> <p><b>4. &gt; Proposer un accompagnement et un soutien dès avant l'arrivée de l'enfant et jusqu'à son entrée dans la vie adulte :</b> agir tôt permet de prévenir, anticiper et mieux repérer les situations de vulnérabilités ou les difficultés.</p> <p><b>5. &gt; Respecter les principes d'égalité</b> entre les femmes et les hommes dans la parentalité et au sein de la sphère familiale : les actions de soutien à la parentalité et l'accompagnement des parents veillent à ne pas véhiculer de stéréotypes sur les relations entre parents ou entre les enfants.</p>	<p><b>6. &gt; Quelles que soient les configurations familiales,</b> permettre à chaque parent d'occuper, dans la mesure du possible, sa place dans le développement de l'enfant. En outre, et parce que les parents ne sont pas les seuls impliqués dans le quotidien des soins et de l'éducation des enfants, d'autres personnes ressources dans l'environnement familial peuvent être concernées par les actions de soutien à la parentalité: grands-parents, beaux-parents, familles recomposées...</p> <p><b>7. &gt; Proposer des interventions diverses</b> (collectives ou individuelles, dans des lieux dédiés, itinérants ou au domicile...) accessibles à toutes les familles sur l'ensemble du territoire et respectueuses des principes de neutralité politique, philosophique, et confessionnelle : les services, ressources et modes d'action variés mis à disposition des familles sont tous légitimes dès lors qu'ils répondent à un besoin identifié et qu'ils explicitent les approches et objectifs qui les sous-tendent. Ils s'inscrivent dans une démarche d'évaluation pensée en amont et qui intègre la temporalité nécessaire à l'établissement d'un lien de confiance. Les parents y sont associés comme ils le sont à la définition des actions.</p> <p><b>8. &gt; Garantir aux personnes</b> qui recourent à une action de soutien à la parentalité que les bénévoles ou professionnels qui interviennent dans ce cadre: ont une compétence ou bénéficient d'une formation dans ce domaine; et disposent de temps de partage d'expérience et d'analyse des pratiques.</p>
--	---

Cette charte établit les principes applicables aux actions de soutien à la parentalité en application de l'article L. 214-1-2 du code de l'action sociale et des familles.

# Les porteurs

- ✦ Associations loi 1901
- ✦ Associations reconnues d'unité publique à caractère social ou sanitaire
- ✦ Établissements du secteur public et/ou privé à caractère social, médico-social, sanitaire ou d'enseignement
- ✦ Collectivités territoriales
- ✦ Parents eux-mêmes sous couvert d'une structure porteuse

# Le public cible

- ✦ Des futurs parents aux parents d'enfants jusqu'à 18 ans.
- ✦ En particulier les parents de jeunes enfants, les familles fragilisées par un événement et les parents d'adolescents.

# Les formats

- ✦ Groupes d'échanges et d'entraide entre parents
- ✦ Activités et ateliers partagés « parents-enfants »
- ✦ Conférences ou ciné-débat
- ✦ Évènements sur le thème de la parentalité

# Les formats non-éligibles

- ✦ Actions à visée individuelle ;
- ✦ Actions à finalité uniquement sportive, occupationnelle ;
- ✦ Actions relevant d'une prise en charge spécialisée ;
- ✦ Actions conduites pas des prestataires privés de profession libérale ;
- ✦ Actions de formation destinées à des professionnels ;
- ✦ Actions d'animation et de mise en réseau des acteurs de la parentalité.

# Les orientations départementales

- ✦ Actions en direction des futurs parents,
- ✦ Actions favorisant la place du père,
- ✦ Actions visant le renforcement du lien parent/école,
- ✦ Actions non culpabilisantes sur l'usage des écrans,
- ✦ Groupes de paroles d'enfants de parents séparés,
- ✦ Groupes de paroles de parents séparés,
- ✦ Actions visant à la préservation du lien enfant/parent incarcéré.

# Label « P@rents, Parlons Numérique »



## Label « P@rents, Parlons Numérique »



Les ambitions :

- Diffuser des messages clés autour de thématiques incontournables ;
- Développer et/ou renforcer les compétences parentales au sujet du numérique ;
- Valoriser les actions de proximité dédiées à la parentalité numérique.

## Label « P@rents, Parlons Numérique »



Les objectifs pour les parents : leur permettre...

- D'identifier les actions de soutien à la parentalité numérique ;
- D'avoir accès aux messages clés autour du sujet du numérique ;
- De développer et/ou renforcer leurs compétences parentales à ce sujet ;
- D'avoir accès à des ressources fiables et de qualité.

## Label « P@rents, Parlons Numérique »



Quelle plus-value d'une labellisation ?

- Utilisation du logo sur les supports liés à l'action
- Mise à disposition d'une base de ressources (« kit pour les professionnels »)
- Référencement des actions labellisées dans l'annuaire « P@rents, parlons numérique » et sur monenfant.fr

👉 la labellisation n'ouvre pas droit à un financement complémentaire

# Les financements

- ✦ Projet sur une année civile, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre ;
- ✦ 80% maximum des coûts de fonctionnement (le taux n'est pas systématique) ;
- ✦ Seules les « dépenses nouvelles » sont prises en compte ;
- ✦ Nécessité d'un co-financement : sollicitation d'autres partenaires financiers ;
- ✦ Versement de la subvention à réception du bilan.

# Les co-financements : MSA Sud Champagne

- ★ Apporte un soutien financier aux collectivités et aux associations via son fonds national d'action sanitaire et sociale (FNASS)
- ★ Afin de bénéficier d'un financement de la MSA Sud Champagne, vous devez impérativement nous solliciter par le biais de la plateforme ELAN sous la dénomination : **MSA-10-AUBE**

## Les co-financements : MSA Sud Champagne



- ★ La participation financière MSA, cumulée avec les autres financements perçus sera plafonnée à un maximum de 80%.
- ★ Une attention particulière sera portée aux projets au regard des critères suivants :
  - ☞ les bénéficiaires mis en évidence pour les parents et les enfants ;
  - ☞ l'impact sur la population rurale et/ou agricole (familles de salariés et d'exploitants agricoles) ;
  - ☞ la plus-value de l'action sur le territoire ciblé.

## Les co-financements : MSA Sud Champagne



- ★ La MSA se positionnera sur des projets sur l'ensemble du département à l'exclusion de :
  - ☞ Troyes et son agglomération
  - ☞ Romilly sur Seine
  - ☞ Nogent sur Seine
  
- ★ La MSA étudiera tous les projets à vocation départementale au regard des critères suivants :
  - ☞ Nombre de séances réalisées en milieu rural
  - ☞ La/les communes d'intervention

## Les co-financements : MSA Sud Champagne



- ★ Les éléments de bilan transmis à la CAF sont à communiquer en parallèle à la MSA : [ass\\_actions\\_individuelles.blf@msa10-52.msa.fr](mailto:ass_actions_individuelles.blf@msa10-52.msa.fr)
- ★ Coordonnées de la chargée mission petite-enfance/parentalité en MSA Sud Champagne :

Madame LEROUX Mathilde  
03.25.42.73.29 ou 06.76.6.81.42  
[leroux.mathilde@msa10-52.msa.fr](mailto:leroux.mathilde@msa10-52.msa.fr)

# Les co-financements : État / Troyes Champagne Métropole

- ★ Appel à projets « Contrat de Ville », jusqu'au 15 décembre 2023.
- ★ Deux demandes distinctes, une auprès de TCM, une auprès de l'État.
- ★ Pour TCM : <https://troyes-champagne-metropole.fr/habitervivre/politique-de-la-ville/contrat-de-ville/>
- ★ Pour l'État : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/aides/#/cget/>

# Les co-financements : Conseil Départemental

- ★ Maison des 1000 premiers jours
- ★ Alexia Charpentier  
Cheffe de projet Maison des 1000 premiers jours  
[alexia.charpentier@aube.fr](mailto:alexia.charpentier@aube.fr)  
03 25 42 21 77  
06 76 56 51 36

# Les modalités de dépôt du dossier

→ Sur la plateforme ELAN Caf :

<https://elan.caf.fr>

→ Dates de dépôt des appels à projet 2024 :

**du 1er décembre 2023 au 15 janvier 2024**

# Les modalités de dépôt du dossier

- ✎ Utiliser de préférence le navigateur Edge (ne pas utiliser Firefox) ;
- ✎ Procéder à des enregistrements réguliers en cours de saisie ;
- ✎ Lors de la complétude du budget, penser à sélectionner la Caf de l'Aube : **CAF-10-AUBE**
- ✎ Compléter l'attestation du non-changement qui dispense des autres pièces justificatives  
*(ne concerne pas les nouveaux porteurs).*

# Les modalités de dépôt du dossier

- ✎ Définir des objectifs généraux et des objectifs opérationnels ;
- ✎ Anticiper l'évaluation et les indicateurs quantitatifs et qualitatifs.
- ✎ Possibilité de déposer une demande de labélisation Reaap sans financements

# Dispositifs REAAP financés dans l'Aube en 2023



# Présentation d'actions financées au titre du REAAP 2023

« Papa, Maman, l'École et Moi »  
Commune de Romilly-sur-Seine



Romilly  
sur-seine

# Présentation d'actions financées au titre du REAAP 2023



« Les Ateliers de la Reconnexion »  
Maison Pour Tous / Centre Social « Trait d'Union »  
Vendeuvre sur Barse

# Présentation d'actions financées au titre du REAAP 2023

**Les troubles du neurodéveloppement, de quoi parle t-on ?**

Ateliers participatifs, par rotation, parents et enfants sur inscription

**Espace Henri Dunant – Arcis sur Aube**

samedi de 14h à 17h  
**30 septembre 2023**



**APPRENTISSAGE  
HYPERSENSIBLE  
ATTENTION TSA  
COMMUNICATION  
TDAH TROUBLES  
MOTEURS DYS**

MPT- CS - Un Nouveau Monde  
28 rue des cordeliers  
10700 Arcis sur Aube  
inscription au 07 88 16 28 11



**Les troubles du neurodéveloppement, de quoi parle t-on ?**  
Comment aider mon enfant ?

**Samedi 30 septembre 2023 de 14h à 17h**

**01**  
Sensibilisation aux troubles DYS  
Par l'association APEEDYS Aube  
Accompagnement et soutien des familles.  
Jeux autour des troubles DYS.

**02**  
Accompagnement orthophonique  
Par Hélène Wozniak - Orthophoniste  
La prise en charge orthophonique, et l'équipe parents-école-orthophoniste et enfants

**03**  
Prendre soin de soi pour mieux aider  
Par Fabrice Seurre, Sophrologue  
Pour prendre soin des enfants, il faut aussi prendre soin de nous, cet atelier vous donnera des pistes.

**04**  
Animation ludothèque  
Par la ludothèque la Girafe  
Partager un moment ludique avec votre enfant autour de jeux adaptés.

**05**  
L'enfant porteur de TDAH  
Par Perrine Amé  
Éducatrice spécialisée et maman d'un enfant porteur de TDAH  
Outils, et conseils, renforcement positifs

**06**  
La MDPH  
Par la MDPH de l'Aube  
Vous informez sur les missions de la M.D.P.H., vous aider dans vos démarches de la constitution du dossier à la mise en place de la décision



Sur inscription au 07 88 16 28 11  
et par mail : unm.arcis@free.fr



« Ateliers Participatifs »  
Maison Pour Tous / Centre Social  
« Un Nouveau Monde »  
Arcis sur Aube

# Bilan des actions 2023

→ Sur la plateforme ELAN Caf :

<https://elan.caf.fr>

→ Dates de dépôt des bilans :

**du 1er décembre 2023 au 15 janvier 2024**

# Contact

Eva HOMMET  
Coordinatrice parentalité

✉ [eva.hommet@caftroyes.cnafmail.fr](mailto:eva.hommet@caftroyes.cnafmail.fr)

☎ 03 25 49 40 33

☎ 07 50 15 17 59

*(n° de portable à privilégier)*